



Rapport d'activités 2023

Juin 2024

Partenaires financiers :





A. TABLE DES MATIÈRES

A.	Table des matières	2
A.	PRESENTATION GENERALE	4
1.	<i>La structure ABCèze</i>	4
2.	<i>Les orientations générales et les objectifs 2023</i>	5
B.	POINT FINANCIER 2023	8
1.	<i>Les prévisions budgétaires 2023</i>	8
2.	<i>Le montant des cotisations 2023</i>	10
3.	<i>Le compte administratif 2023</i>	11
C.	BILAN DES ACTIONS EN 2023	14
1.	<i>Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant</i>	14
2.	<i>Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers</i>	15
3.	<i>Prévenir les inondations et réduire les dommages</i>	21
4.	<i>Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques</i>	24
5.	<i>Gérer les milieux aquatiques et restaurer le Nizon</i>	28
6.	<i>Qualité de l'eau</i>	33
7.	<i>Communication et sensibilisation</i>	35
8.	<i>Appui et conseil</i>	38
D.	LES PERSPECTIVES 2024	39
1.	<i>Le contexte</i>	39
2.	<i>Les enjeux et projets 2024</i>	39
3.	<i>Les moyens humains</i>	40



A partir du 1^{er} janvier 2020, ABCèze devient syndicat mixte fermé, constitué uniquement d'EPCI. Ses statuts ont été révisés de façon à ce qu'ils soient conformes au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

Avant le 30 septembre, le président du Syndicat ABCèze adresse au président de chaque EPCI membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le président au conseil communautaire lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le présent rapport d'activité 2023 du Syndicat ABCèze a été présenté en comité syndical du 26 juin 2024 et envoyé aux présidents d'EPCI et délégués communautaires.



A. PRESENTATION GENERALE

1. La structure ABCèze

Le fonctionnement du Syndicat ABCèze est défini par ses statuts validés par le comité syndical le 22 juin 2022.

1.1. Les adhérents et le périmètre

Le Syndicat compte 8 EPCI membres. Son périmètre d'intervention est le bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône (Arnavé, Nizon, Galet, amont du Malaven et communes en bordure de la rive droite du Rhône entre Pont-Saint-Esprit et Montfaucon).



Figure 1 : Carte du périmètre et des adhérents

La clé de répartition des dépenses est basée sur la population DGF pour les dépenses solidaires et est non-mutualisée pour les dépenses liées aux ouvrages hydrauliques et la restauration morphologique. La répartition des voix au sein du Syndicat est proportionnelle à la clé de répartition des dépenses solidaires.

1.2. La gouvernance

Le Syndicat ABCèze dispose d'un comité Syndical au sein duquel les décisions sont prises. Celui-ci comprend 24 délégués. Au cours de l'année 2023, il s'est réuni 5 fois.

Le bureau comporte 9 membres. Chacune des EPCI membres y est représentée. Le président, M. Benoit TRICHOT, est assisté de 4 vice-présidents :

- M. José RIEU Vice-Président délégué à la prévention des inondations,
- M. Michel REYDON, Vice-Président délégué à la ressource en eau,
- M. Robert BALMELLE, Vice-Président délégué aux milieux aquatiques,
- M. Claude VIGOUROUX, Vice-Président délégué à l'entretien des cours d'eau.



1.3. Les objectifs et missions

Les objectifs généraux du Syndicat sont la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des cours d'eau, la gestion équilibrée et durable des espaces naturels et la gestion «amont-aval» des cours d'eau en cohérence à l'échelle du bassin versant.

Il exerce les missions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il est compétent pour la réalisation de missions hors GEMAPI :

- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance,
- L'animation et la concertation,
- La réduction de la vulnérabilité au risque inondation.

Les statuts précisent les missions de la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI dans un tableau SOCLE (Schéma d'Organisation de la Compétence Locale de l'Eau).

1.4. L'équipe

Fin 2023, l'équipe du Syndicat ABCèze est composée de 17 agents représentant 15,8 ETP. Le poste de chargé.e de mission Contrat de Rivière est en cours de recrutement.

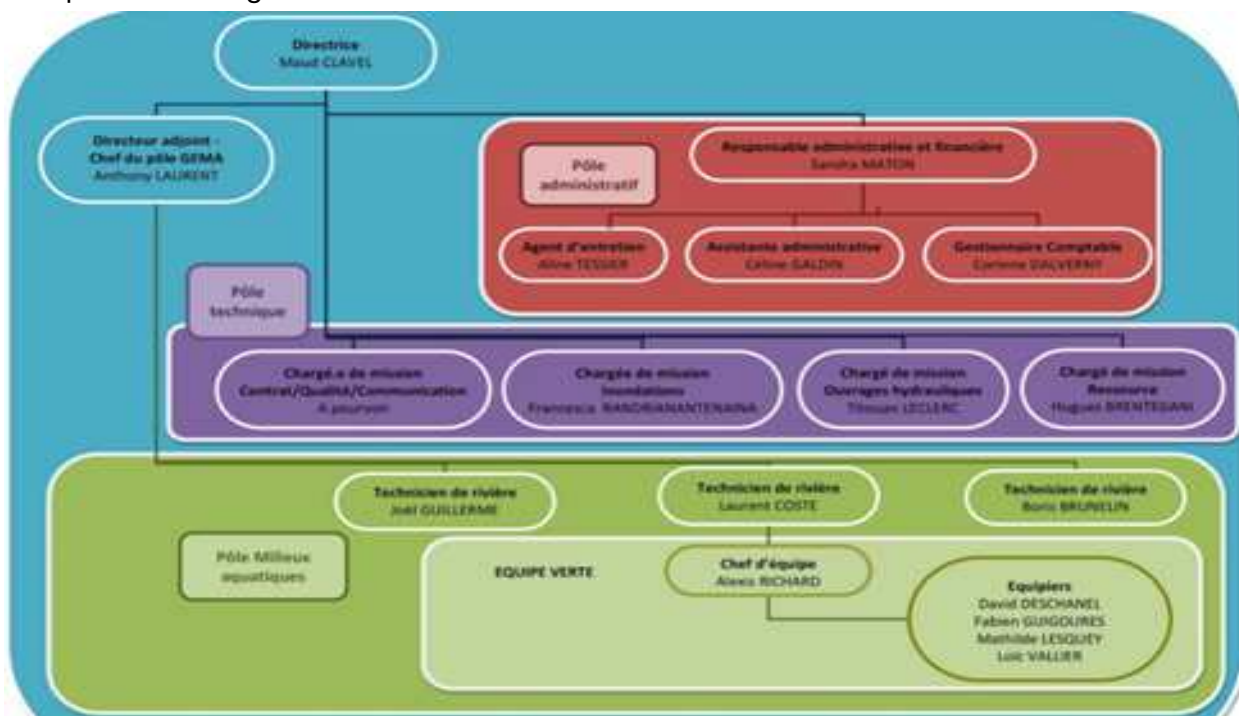


Figure 2 : Organigramme

2. Les orientations générales et les objectifs 2023



Lors du débat d'orientation budgétaire en 15 février 2023, les grandes orientations 2023 ont été exposées.

2.1. Contexte

Les orientations budgétaires de l'année 2023 s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022 :

- Le bureau compte désormais 4 vice-présidents,
- Une étude prospective stabilise le montant des cotisations jusqu'en 2028,
- Les statuts permettent d'intervenir sur les ouvrages de franchissement,
- Le plan de gestion de la végétation est renforcé en traversée de zones urbaines,
- Des montants de travaux d'urgence de 100 000 € sont provisionnés chaque année,

Le PAPI 2023-2028 a été signé début 2023, la 2^{ème} phase du contrat de rivière 2012-2024 est signée, permettant de poursuivre les actions opérationnelles avec des financements relativement importants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau mais aussi du FEDER, de la Région Occitanie et des départements (30, 48, 07).

Pour rappel, le montant des cotisations a été lissées sur la période 2022-2028. Elle permet de répondre aux enjeux du territoire en maintenant des cotisations stables sur cette période. Ces cotisations s'établissent comme suit :

EPCI	Montant solidaire en €/hab.	Montant non solidaire En €/hab.	Montant total En €/hab.
CA du Gard Rhodanien	8,61	4,29	12,89
CC De Cèze-Cévennes	8,61	5,42	14,03
CA Alès Agglomération	8,61		8,61
CC du Pays d'Uzès	8,61		8,61
CC Pays des Vans en Cévennes	8,61		8,61
CC des Cévennes au Mont Lozère	4,00		4,00
CC Mont Lozère	4,00		4,00
CC des Gorges de l'Ardèche	8,61		8,61

Le non-respect de ces objectifs de cotisations sur certaines années mettra en difficulté le plan de financement des actions à venir les plus coûteuses.

2.2. Les enjeux 2023

Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- Décision de **s'engager dans un SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et de mettre en place une commission locale de l'eau (CLE),
- Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation afin de renforcer l'efficacité du service public porté par ABCèze.

Prévenir les inondations et réduction des dommages

- Démarrage des actions de la première année du PAPI 2023-2028,
- **Relance de la dynamique ALABRI,**



- Lancement de **l'étude de réduction du risque** d'inondation sur les bassins de Destel, de la Claysse et de Baumas.

Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques

- **Régulariser l'ensemble des ouvrages avant fin juin 2023** date butoir réglementaire,
- Lancement de **l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts**,
- Poursuite des **études de sécurisation des digues**.

Gérer les milieux aquatiques et restaurer le Nizon

- Réalisation de **travaux de renaturation sur le Nizon amont**,
- **Actualisation du plan de gestion** : Entretien de la végétation, bancs de graviers, invasives,
- Etude de la **dureté foncière sur le Malaven**,
- Actualisation de **l'étude morphologique de la Cèze**.

Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers

- Lancement de la **concertation sur le changement climatique**,
- Suivi et restitution de **l'étude ressources stratégiques**,
- Suivi de la modification du règlement d'eau du barrage de Sénéchas.

Communiquer et sensibiliser

- Communication sur le **changement climatique**,
- Communication **inondation** (ALABRI, inondation commémoration 2003, journée de résilience),
- **Sensibilisation des scolaires**, du grand public, des élus,
- Elaboration d'outils de communication : fim, journal, actualités Facebook.



B. POINT FINANCIER 2023

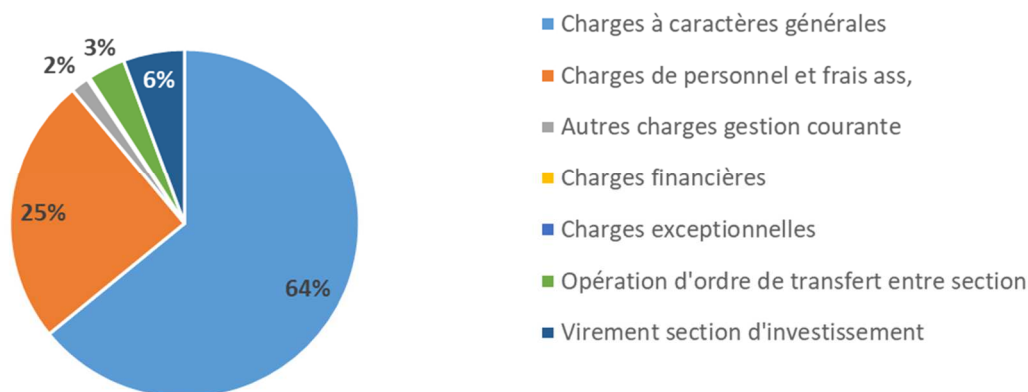
1. Les prévisions budgétaires 2023

Le montant total du budget 2023, fonctionnement et investissement, s'élevait à 5 479 925 €.

1.1. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2023 s'élevaient à 3 385 024 €, en hausse de 11% par rapport au budget 2022.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023



Les charges à caractère général s'élevaient à 2 169 835,73 € comprenant, entre autres, pour un montant total de 1 983 145,60 € :

- Les opérations en prestations de services (611) pour 1 088 647,00 €,
- Les études et recherches (617) pour 658 243,00 €,
- Les publications diverses (6238) pour 236 255,73 €.

Les charges de personnel s'élevaient à 840 591,00. Elles prévoyaient une équipe de 18 agents correspondant à 16 ETP.

Outre les différentes charges financières, de gestion courante, exceptionnelles et les coûts d'amortissements, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement prévoient un montant de 191 721,27 € en virement à la section d'investissement (023).

A l'échelle du bassin versant, les charges à caractère général augmentent de 9% (due aux contrats de prestations de services, aux matières et fournitures et honoraires). Les charges de personnel augmentent de 8% (prise en compte de l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif et actualisation du point d'indice sur une année entière, évolution de carrières, changement de grade et d'échelon, gratification de 3 stagiaires).

A l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien, une augmentation des dépenses de 34% a été prévue, due à l'augmentation des travaux d'urgence pour la digue de Pont-Saint-Esprit et des coûts d'entretien.

A l'échelle de la communauté de communes de Cèze-Cévennes, les dépenses sont stables.



1.2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2023 d'investissement s'élèvent à **2 094 925 €** (y compris le déficit de résultat d'investissement 2022 d'un montant de 30 446,98 €), correspondant à une légère augmentation de 2%.

Le montant des restes à réaliser en investissement s'élève à 266 697,22 € répartis entre :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant pour un montant de 37 570,56 €,
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour 169 587,00 €,
- Les opérations à l'échelle de la CC de Cèze-Cévennes pour 59 539,66 €.

Ensuite, les nouvelles opérations 2023 soumises à cotisation s'élevaient à **1 828 227,51 €** :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant : 226 440,18 € (locaux, camion et voiture, matériel équipe verte, matériel informatique et bureau, capital des emprunts),
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien : 1 426 260,19 € : (acquisitions foncières, travaux pour la renaturation du Nizon, négociations foncières pour la renaturation du Malaven, études complémentaires pour la sécurisation de la digue de Pont-Saint-Esprit, étude de renaturation du Nizon dans St-Laurent-des-Arbres, étude pour la sécurisation de la digue de St-Etienne-des-Sorts, remboursement du capital des emprunts).
- Les opérations à l'échelle de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes : 175 527,14 € : réalisation d'études faune flore sur les 4 digues et d'une étude foncière sur la digue de Saint-Ambroix.

1.3. Les recettes

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement en 2023 s'élevaient donc à **3 385 024 €** dont 2 847 233,51 € pour les subventions et participations.

Financeurs et adhérents	Recettes
Etat	449 567,28
FEDER	141 244,78
Région Occitanie	122 039,50
Conseil Départemental 30	29 921,00
Conseil Départemental 48	6 764,00
Cotisations EPCI	1 295 388,62
Remboursement Communes	14 605,00
Agence de l'Eau	787 703,33
Total	2 847 233,51

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élevaient à 2 094 925€ détaillé et se répartissaient comme suit :

Le montant des recettes d'investissement se répartit comme suit :

- Le FCTVA de 27 159 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 93 733 €,
- Les subventions d'investissement de 55 328 €,
- Les emprunts et dettes assimilées de 984 753,73 €,
- Les produits de cession d'immobilisation de 35 000 €,
- Les opérations de comptes pour tiers de 165 984 €,
- Le virement de la section de fonctionnement de 191 721,27 €,



- Les opérations d'ordre entre section de 117 432,00 €,
- Les opérations patrimoniales de 2 384 €,
- Les restes à réaliser 2022 de 421 430 €.

2. Le montant des cotisations 2023

Le montant des cotisations 2023 a été calculé sur la base de l'article 6 des statuts du Syndicat AB Cèze. Il prenait en compte :

- **Le montant des cotisations des EPCI en zone de montagne**, à savoir les communautés de communes de Cévennes au Mont Lozère et du Mont Lozère. Il est plafonné à un montant de 4 € / habitant.
- **Une cotisation non mutualisée** est calculée pour les EPCI adhérents concernés par les dépenses liées aux études et à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement, aux travaux hydrauliques, à la gestion des ouvrages hydrauliques, à la continuité écologique et à la restauration morphologique en investissement. La part d'autofinancement des dépenses spécifiques est à la charge des membres concernés. Cette part intègre les frais financiers.
- **Une cotisation solidaire des EPCI-FP adhérents** pour le paiement de l'autofinancement des dépenses mutualisées d'investissement et de fonctionnement du syndicat (hors celle citées précédemment). La répartition des charges entre les membres est calculée en fonction de la répartition de la population relative DGF.

Tableau de répartition des cotisations solidaires, non-mutualisées et totales 2023

Adhérents en 2023	Cotisations Solidaires		Cotisations non mutualisées		TOTAL cotisations 2023	
	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant
CA Gard Rhodanien	559 333	8,16	238 064,17	3,47	797 397,04	11,63
CC Cèze Cévennes	181 005	8,16	129 471,95	5,84	310 476,53	13,99
CA Alès Agglomération	120 357	8,16			120 356,94	8,16
CC du Pays d'Uzès	27 698	8,16			27 697,60	8,16
CC Pays des Vans en Cévennes	21 737	8,16			21 736,96	8,16
CC des Cévennes au Mont Lozère	3 911	4,00			3 911,44	4,00
CC Mont Lozère	3 674	4,00			3 673,86	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	10 138	8,16			10 138,25	8,16

Tableau de répartition des cotisations GEMAPI, hors GEMAPI et totales 2023

Adhérents en 2023	Cotisations GEMAPI		Cotisations Hors GEMAPI		TOTAL cotisations 2023		Prospective 2022-2029	
	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant
CA Gard Rhodanien	696 731,59	10,2	100 665,45	1,5	797 397,04	11,63	883 743	12,89
CC Cèze Cévennes	277 933,06	12,5	32 543,46	1,5	310 476,53	13,99	311 279	14,03
CA Alès Agglomération	98 640,84	6,7	21 716,10	1,5	120 356,94	8,16	127 021	8,61
CC du Pays d'Uzès	22 700,10	6,7	4 997,50	1,5	27 697,60	8,16	29 231	8,61
CC Pays des Vans en Cévennes	17 814,95	6,7	3 922,02	1,5	21 736,96	8,16	22 941	8,61
CC des Cévennes au Mont Lozère	3 205,70	3,3	705,74	0,7	3 911,44	4,00	3 911	4,00
CC Mont Lozère	3 010,98	3,3	662,88	0,7	3 673,86	4,00	3 674	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	8 308,99	6,7	1 829,25	1,5	10 138,25	8,16	10 700	8,61
TOTAL	1 128 346,22		167 042,40		1 295 388,62		1 392 501	

Le montant des cotisations solidaire atteint à 8,16€ par habitant et 4€ par habitant pour les Communautés de communes de moyenne montagne. Il n'a pas encore atteint la moyenne validée en 2022 de 6,81 €/hab.

La part non mutualisée des cotisations concernait uniquement l'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes.

Elle s'élevait à 3,47€/ hab. pour l'Agglomération du Gard Rhodanien, en dessous de la cotisation lissée de 4,29€/hab, permettant de financer l'autofinancement du fonctionnement (surveillance, entretien et travaux d'urgence sur les digues) et de l'investissement (projet de restauration du Nizon, négociation foncière pour la renaturation du Malaven, études de sécurisation des digues de Pont-Saint-Espirit et de Saint-Etienne-des-Sorts).

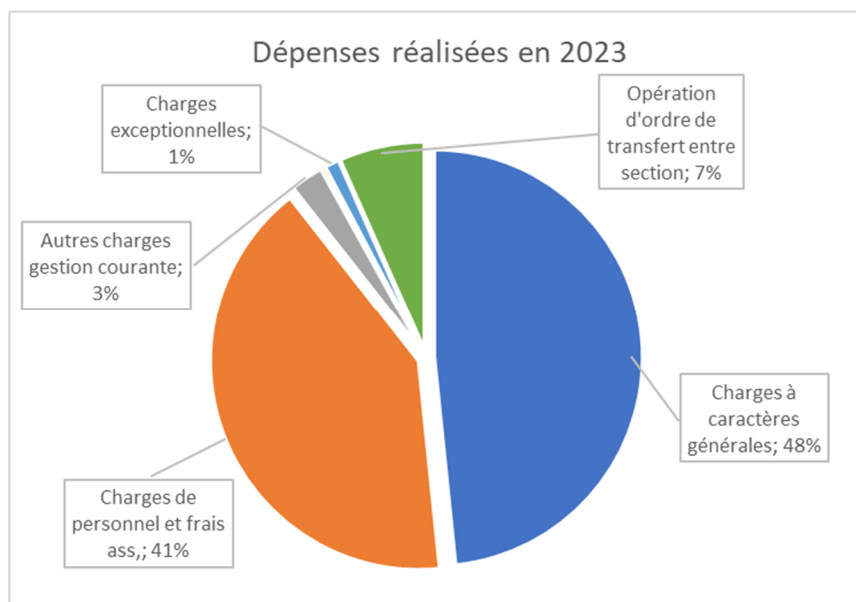
Elle s'élevait à 5,84 € par habitant pour la communauté de communes de Cèze Cévennes, respectant la cotisation lissée de 5,42€/hab. permettant de financer l'autofinancement du fonctionnement (surveillance et entretien de digues) et de l'investissement (études de sécurisation des digues de la moyenne vallée).

3. Le compte administratif 2023

Lors du comité syndical du 28 février 2024, un bilan financier a été présenté en première partie du rapport d'orientation budgétaire. Il reprend l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2023.

3.1. Bilan financier 2023

Les dépenses globales de fonctionnement 2023 se sont élevées à 1 821 067,66€ représentant 55% des dépenses prévisionnelles et 63% avec les dépenses engagées.



Les dépenses mutualisées se sont élevées à 1 633 494,17€ représentant une réalisation de 56%. Représentant 80%, du budget non-réalisé, les opérations présentant le plus faible taux d'exécution concernent :

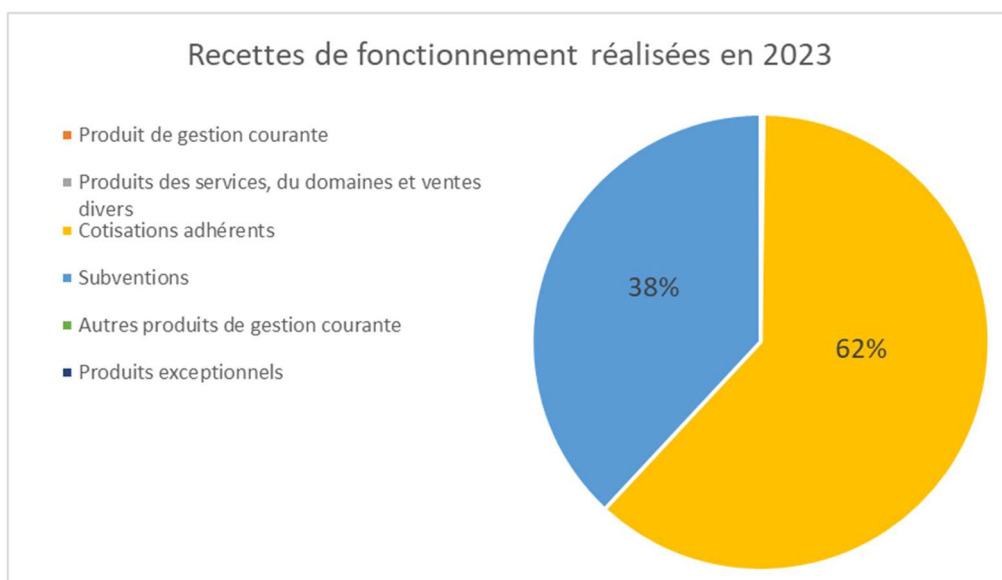
- Les enveloppes non-mobilisées liées aux imprévus crues,
- Les opérations engagées mais non payées : ALABRI,
- Des opérations reportées à 2024 : panneaux pédagogiques, étude hydraulique sur les 4 sous-bassins,

- Les crédits non consommés car le montant du projet a été inférieur à l'estimation : appel à projet économies d'eau, entretien des cours d'eau, travaux post-crue 2021.

Les dépenses non mutualisées de l'Agglomération du Gard Rhodanien s'élèvent à 109 143,17 €, soit un taux de réalisation de 42%. Ce bas taux s'explique par la budgétisation de travaux d'urgence pour un montant de 125 000 € non mobilisés (48% du budget de fonctionnement prévisionnel).

Les dépenses non mutualisées de la Communauté de communes de Cèze Cévennes s'élèvent à 78 430,32 € TTC représentant un taux de réalisation de 81%.

Les recettes perçues en fonctionnement atteignent 2 122 876,37€ (hors résultat de fonctionnement) et correspondent à **72 % des prévisions** (2 949 747,61€).



Les dépenses globales en investissement s'élevaient à 96 526,50€ correspondant à 5% des dépenses prévisionnelles. En ajoutant les restes à réaliser, on arrive à 1 307 146,53€, soit 67% du prévisionnel.

Les dépenses mutualisées se sont élevées à 34 366,26€ soit 10% de réalisation (et 25% avec les restes à réaliser).

A l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien, les dépenses d'investissement et restes à réaliser atteignent 74% soit 1 157 809,48 € (dont 1 111 442,44 € de restes à réaliser). Le décalage des dépenses est principalement lié à la mise en œuvre des travaux de renaturation du Nizon (Restes à réaliser sur le projet du Nizon : 825 689,44 €) et à l'inscription en totalité du budget nécessaire à l'étude de la digue de Saint-Etienne des Sorts, alors qu'elle va se dérouler sur plusieurs années.

Les dépenses d'investissement à l'échelle de la Communauté de communes de Cèze-Cévennes (réalisé + RAR) s'élèvent à 160 420,79 €, dont 144 627,59 € de restes à réaliser, soit un taux de 84% avec les restes à réaliser.

Les recettes globales perçues en investissement ont atteint 358 541,16€ correspondant à 19% des prévisions. Le total des subventions restant à réaliser en investissement est de 1 228 852,58€.



3.2. Le résultat d'exercice 2023

Résultat de l'exercice 2023

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	96 526,50	358 541,16	262 014,66
Fonctionnement	1 821 067,66	2 122 876,37	301 808,71
TOTAL	1 917 594,16	2 481 417,53	563 823,37

Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	31 382,82	182 352,31	150 369,49
Fonctionnement	1 633 494,17	1 755 340,25	121 846,08
TOTAL	1 665 476,99	1 937 692,56	272 215,57
Echelle CA Gard Rhodanien	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	48 750,48	133 597,94	84 847,46
Fonctionnement	109 143,17	238 064,17	128 921,00
TOTAL	157 893,65	371 662,11	213 768,46
Echelle CC De Cèze-Cévennes	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	15 793,20	42 590,91	26 797,71
Fonctionnement	78 430,32	129 471,95	51 041,63
TOTAL	94 223,52	172 062,86	77 839,34

3.3. Le résultat de clôture 2023

Global (BV + EPCI)	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-30 446,98	262 014,66	231 567,68
Fonctionnement	622 216,36	301 808,71	830 292,07
TOTAL	591 769,38	563 823,37	1 061 859,75

Afin de prendre en compte les statuts du Syndicat ABCÈze concernant les différents niveaux de solidarité, une comptabilité analytique permet de différencier et d'affecter à différentes échelles, le résultat de clôture :

Echelle du bassin versant	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	42 762,82	150 369,49	193 132,31
Fonctionnement	457 442,26	121 846,08	485 555,34
TOTAL	500 245,08	272 215,57	678 687,60
Echelle CA Gard Rhodanien	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-28 682,66	84 847,46	56 164,80
Fonctionnement	124 059,66	128 921,00	252 980,66
TOTAL	95 377,00	213 768,46	309 145,46
Echelle CC De Cèze-Cévennes	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-44 527,14	26 797,71	-17 729,43
Fonctionnement	40 714,44	51 041,63	91 756,07
TOTAL	-3 812,70	77 838,71	74 026,01



C. BILAN DES ACTIONS EN 2023

1. Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

1.1. Animation du Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2019-24

Contexte et objectifs :

Le Contrat de Rivière du bassin de la Cèze est un programme d'actions en faveur de la préservation de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages. Sur la période 2022-2024, le Contrat poursuit la mise en œuvre de la 2^{ème} phase avec 298 opérations prévues pour un montant de 46 184 641€.

Description de l'action :

Le Syndicat Mixte ABCèze est animateur de cette démarche Contrat de Rivière. Il accompagne les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions, fait le lien avec les partenaires financiers et réalise le bilan annuel de l'avancement du Contrat. Il a également en charge de l'organisation des réunions du Comité de Rivière (qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin).

Réalisé en 2023

En 2023, le travail d'animation habituel (accompagnement des maîtres d'ouvrage, lien avec les partenaires financiers) a été effectué. Trois réunions du Comité de Rivière ont eu lieu.

Le bilan du Contrat pour l'année 2023

Sur 116 opérations prévues, 52% sont réalisées ou en cours et 13% sont reportés sur 2024. Les crédits ont été engagés à hauteur de 60% du prévisionnel.

Les taux de réalisation sont particulièrement bas sur les opérations liées à l'assainissement collectif et à l'alimentation en eau potable. Ceci peut s'expliquer les problèmes financiers (augmentation du coût des matériaux, subventions non-obtenues) qui ont pénalisé l'avancement des projets.

Le bilan du Syndicat Mixte ABCèze pour l'année 2023

En 2023, il était prévu la réalisation de 45 opérations sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, pour un montant de 1 274 000€. 62% sont réalisées ou en cours et 64% des crédits prévus ont été engagés.

Un point financier de l'action : Projet réalisé en interne

1.2. Engagement d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Contexte et objectifs :

En 2017, le Syndicat avait lancé une concertation auprès des élus et acteurs de l'eau pour évaluer l'opportunité de lancer un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin de la Cèze. L'avis était plus positif sur le principe, mais de nombreuses réflexions étaient d'ores-et-déjà en cours à ce moment (compétence GEMAPI, élaboration



d'un contrat de rivière en cours, ainsi que d'un PAPI et d'un PGRE). Il avait donc été décidé de retarder la prise de décision.

En 2022, la gouvernance et le périmètre de l'EPTB (ABCèze) sont stabilisés, les outils de planification (contrat de rivière, PGRE, PAPI) sont finalisés. De plus, la sécheresse vécue interroge sur les moyens pour partager l'eau et éviter les conflits d'usage.

Description de l'action :

En septembre 2022, le Comité de Rivière a donc décidé d'actualiser l'étude d'opportunité pour la mise en place d'un SAGE de 2015 et de créer une commission SAGE pour alimenter les réflexions du Comité de Rivière.

Réalisé en 2023

Des entretiens ont été réalisés avec tous les membres du Comité de Rivière. Et la commission SAGE a présenté tous les éléments au Comité de Rivière qui, en mars 2023, a validé la proposition d'élaborer un SAGE.

Le dossier préliminaire a été rédigé en interne et validé en comité de rivière et en comité syndical d'ABCèze le 6 juillet 2023. Un travail de synthèse a ensuite été effectué avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau et le document a été envoyé en décembre 2023.

2. Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers

2.1. Animation du plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Contexte et objectifs :

Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin de la Cèze a été validé en 2018. L'animation du Syndicat a permis de proposer des objectifs d'économies et partage de la ressource en eau et des actions concertées avec les usagers du territoire, les institutionnels et les partenaires techniques. Le PGRE a été approuvé par le Préfet le 28 décembre 2018.

Les actions portent sur :

- la connaissance des débits et des prélèvements (axe1),
- les économies d'eau pour tous les usages (axe 2),
- les dispositifs de stockage ou de substitution (axe 2),
- la communication sur la ressource en eau (axe 3),
- la limitation des crises sécheresse (axe 3),
- l'optimisation de la gestion du barrage de Sénéchas (axe 4),
- l'animation (axe 5).

Dans le Contrat de Rivière, qui regroupe les actions de ce PGRE, ce sont 159 actions qui sont proposées, pour un montant total de 29 000 000€ sur 6 ans (2019-2024).

Description de l'action :

L'animation est un objectif correspondant à l'Axe 3 et 4 du PGRE. L'animation se fait en lien avec la chargée de mission contrat de rivière.

Cette animation comprend également la participation au Contrat de rivière Cèze 2019-2024.

Réalisé en 2023

- L'animation du PGRE

Pour le pilotage du PGRE, 2 comités de rivière ont été réalisés. Un premier en janvier avec : un bilan de la saison 2022, le bilan des actions PGRE 2022 et la programmation 2023 et un second en juillet avec un point sur la situation hydrologique et sur l'opération changement climatique (concertation, communication travail étudiants).

Un COTEC spécifique au PGRE a été mis en place en avril pour faire un retour sur les actions du PGRE et sur la programmation 2023.

Sur l'avancement des économies d'eau vis-à-vis des objectifs, le volume économisé sur les mois en déficit en 2023 est de 49 000 m³. Avec les 166 000 m³ de 2019 à 2022, le volume atteint 215 000 m³ pour un objectif PGRE de 242 000 m³.

- La concertation sur l'adaptation au changement climatique avec les usagers

Les sécheresses sont récurrentes sur la Cèze, et les années 2022 et 2023 ont poussé le Syndicat ABCèze à travailler avec les usagers sur une concertation par rapport au changement climatique. Cette action fait suite également au travail du département du Gard (**Eau et climat 3.0**) qui avait projeté le climat futur du Gard.

A noter que cette action concerne 3 axes de travail : **la concertation sur l'adaptation des usages de l'eau au climat**, la communication et la sensibilisation du grand public (2.4 Animer et sensibiliser) et le travail d'étudiants sur l'agriculture et le changement climatique.

Deux séries d'ateliers de concertation ont eu lieu avec les usagers sur : le partage du diagnostic sur le changement climatique (juin 2023) et la projection des usages et de leurs activités dans cet avenir (novembre 2023). Les ateliers se sont déroulés sur 3 secteurs du bassin versant : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée).

Participation : 86 personnes sur 311 invités sur tout le bassin soit 28 % de personnes invités présentes aux ateliers.

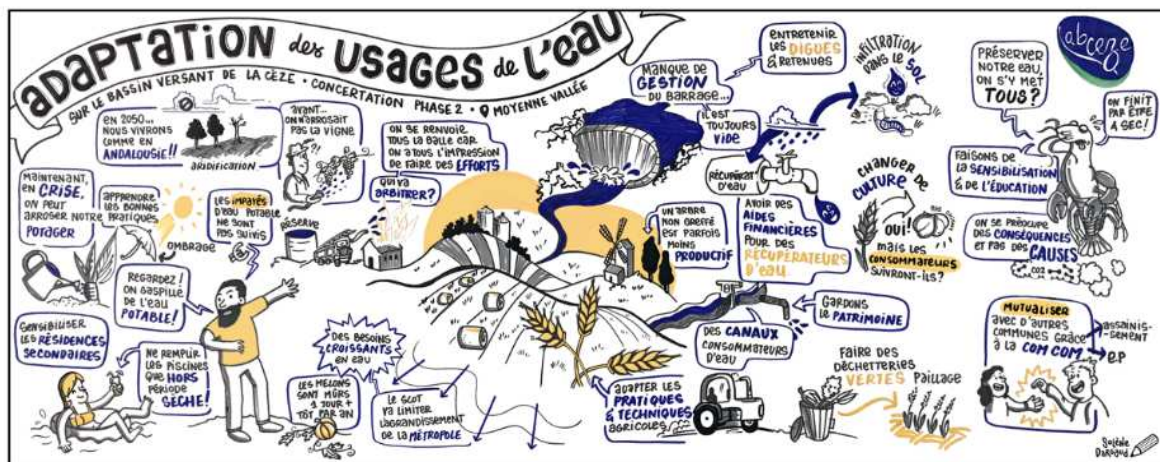


Figure 3 : Facilitation graphique mise en place lors des 3 ateliers en novembre 2023 (exemple de la Moyenne vallée de la Cèze).

Les actions principales que les usagers ont proposées sont :

- Poursuivre les économies d'eau,



- Ralentir, stocker, infiltrer l'eau sur le territoire,
- Réfléchir à l'aménagement du territoire et ses limites,
- Sensibiliser la population,
- Adapter l'agriculture à ce changement (mode de culture et type de plantations).
- Travail des Projets Etudiants Ingénieurs (PEI) :

3 groupes d'étudiants d'Agro Montpellier ont été missionnés pour un travail sur « quelle agriculture sur la Cèze en 2030 ». Ils ont réalisé 3 rapports (un par sous-secteur) en décrivant les types de culture en place, les impacts du changement climatique localement et les pistes de solutions pour s'adapter.

- Le point particulier du projet de retenue de substitution de l'ASA de Saint-Jean

Le Pays des Cévennes réalise une étude pour évaluer les possibilités d'optimiser la gestion de l'eau de l'ASA d'irrigation de Saint-Jean-de-Maruéjols. En particulier est étudié la réalisation d'une retenue pour substituer leur prélèvement dans la Cèze en période estivale.

Le Syndicat participe aux comités de pilotage et comités techniques de cette étude : 2 réunions de COPIL, ainsi que de nombreux COTEC et réunions d'échanges en 2023.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Concertation changement climatique : 24 059,42 € TTC ¹
PEI : 5400 € TTC

Financement : ¹ 70% Agence de l'Eau RMC, 10% région Occitanie

2.2. Amélioration de la connaissance des débits

Contexte et objectifs :

L'amélioration de la connaissance des débits et des prélèvements est un objectif important du PGRE.

Cette action permet également d'acquérir des données pour évaluer l'état de la ressource en eau en période de sécheresse et ainsi alimenter la réflexion du Comité de la ressource en eau (qui conseille le Préfet dans les mesures de restrictions à mettre en place).

Description de l'action :

Depuis 2017 et l'élaboration du PGRE, le syndicat ABCÈze a mis en place un suivi des débits des cours d'eau en période estivale. Tous les sous-bassins sont suivis depuis 2020.

Une autre partie du suivi est réalisée par des mesures en continu des débits (via des stations limnimétriques qui mesurent les hauteurs d'eau) du mois de juin aux premières montées d'eau d'automne.

Ce suivi concerne le Luech, Le Rieutort, la Gourdouze, l'Homol, la Ganière, l'Auzonnet, la Tave et la Cèze en amont, au pont de Rivières, au pont du Courau et à Goudargues.

Ainsi, tous les sous-bassins ciblés par la notification préfectorale des volumes prélevables sont équipés d'une station de mesure en continu. Au total le syndicat gère 11 stations de suivi de débits.



Les autres cours d'eau sont suivis par jaugeages ponctuels des débits, réalisés en interne.

Réalisé en 2023

En 2023, 5 campagnes de jaugeages ont été réalisées sur 47 sites. Ce qui représente un total de 129 jaugeages. Cette année 2023 était sèche et avec l'étude eaux souterraines, de nombreux sites ont été jaugés. Cette action est réalisée en régie par le chargé de mission ressource en eau.

Les cours d'eau amont (Luech, Homol, Ganière, Auzonnet et Cèze amont) ont été suivis par le CNRS.

Le Syndicat a suivi les stations de mesures des débits en temps réel sur 3 sites de la Cèze : pont de Rivières, pont du Courau, et Goudargues. Ce suivi permettant d'avoir les hauteurs d'eau et température en entrée et en sortie des gorges de la Cèze. A la Cèze s'ajoute le suivi de la Tave, à Laudun.

En 2023, 2 stations supplémentaires ont été mises en place dans le cadre du label Rivières sauvages sur le Rieutort et la Gourdouze.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Convention avec le CNRS : 12 000 € TTC

Jaugeages et stations de suivi (hors stations CNRS) : en interne

Financement : 70 % Agence de l'Eau RMC

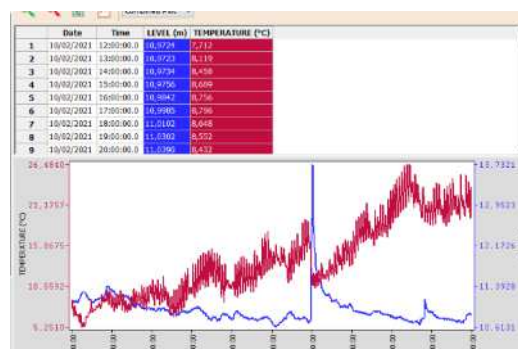


Figure 4 : Résultats de la sonde au Pont de Rivières (température en rouge et hauteurs d'eau en bleu)

2.3. Amélioration de la connaissance des eaux souterraines

Contexte et objectifs :

Le SDAGE RMC a classé une des ressources souterraines du bassin, les calcaires Urgonien, comme stratégique. Cette ressource karstique doit ainsi faire l'objet d'une étude stratégique pour l'alimentation en eau potable (étude ERS).

En complément de cette demande, le Syndicat a souhaité améliorer sa connaissance sur toutes les eaux souterraines de son territoire et a ainsi élargi le périmètre de l'étude à l'ensemble de son territoire d'intervention.

Description de l'action

La phase 1 de l'étude a permis de valider en COPIL, 4 ressources stratégiques à étudier pour l'eau potable actuelles et future :

Les calcaires urgonien de la Cèze rive droite / Les calcaires urgoniens de Tave - Tavel – Lirac / Les formations sédimentaires cévenoles (Lias de Robiac et de St-Florent-sur-Auzonnet et jurassique des Cruzières) / Les alluvions de la Cèze.

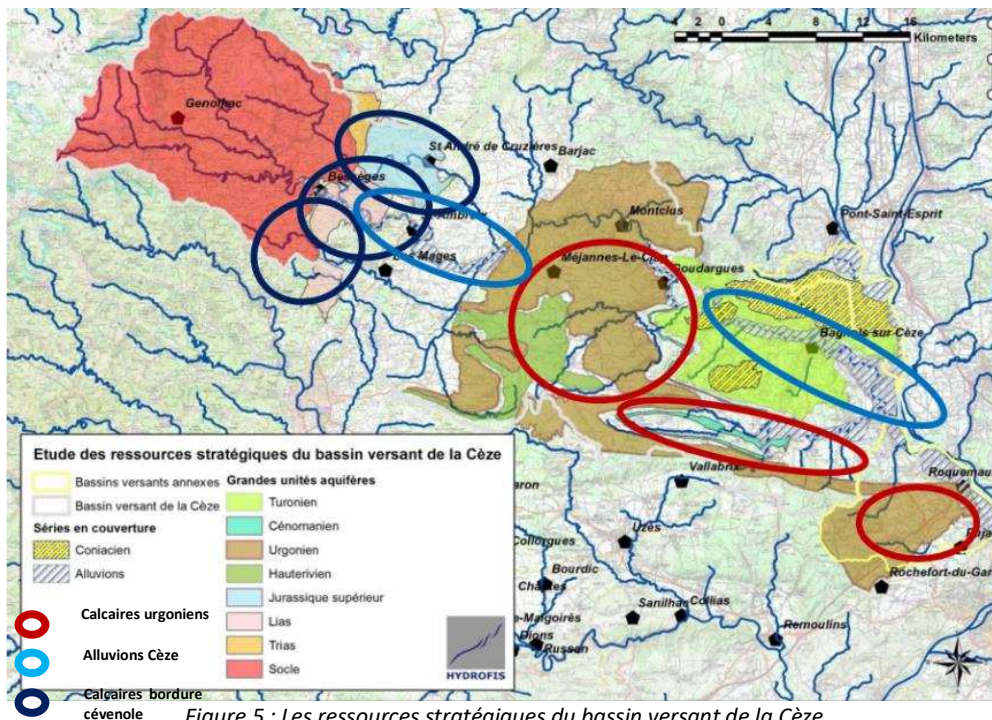


Figure 5 : Les ressources stratégiques du bassin versant de la Cèze

Réalisé en 2023

L'année 2023 a porté sur la mise en place d'investigations complémentaires et leur suivi (phase 2 de l'étude). Ces investigations avaient pour objectifs d'améliorer la connaissance de ces eaux souterraines en cherchant les limites d'alimentation, les niveaux d'eau et débits, et globalement leur fonctionnement.

Ces quatre études complémentaires sont :

- Etude karst et traçages sur les calcaires de Tave/ Tavel,
- Equipements en sondes de suivis des niveaux d'eau,
- Réalisation de 2 campagnes d'analyses géo-chimiques,
- Campagnes de mesures de débits (en interne au Syndicat)



Figure 6 : Coloration en surface pour traçages

La phase 3 de l'étude a débuté avec la définition technique des zones de sauvegarde, où seront mis en place des mesures pour protéger les eaux souterraines.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : 128 793,60 €TTC

Financement : 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Occitanie

2.4. Economiser l'eau dans les collectivités

Contexte et objectifs :

« Economiser partout » est un objectif essentiel du PGRE. Cet objectif est décliné en plusieurs actions tels que la réparation de fuites, la mise en place de compteurs, la mise en place de stockages... Le Syndicat ABCèze a pour mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions.



Description de l'action :

Des études diagnostic des consommations et de l'utilisation de l'eau ont été proposées aux communes en 2022 par le Syndicat ABCèze. 6 communes ont décidé de réaliser ce diagnostic : Montclus, Saint-Paul-le-Jeune, Orgnac-l'Aven, Saint-Victor-la-Coste, Codolet et Saint-Geniès-de-Comolas.

Les préconisations de travaux ont été réalisées sur certaines communes, notamment Saint-Victor-la-Coste et Orgnac-l'Aven.

Réalisé en 2023

L'étude sur les 6 communes volontaires du bassin versant s'est terminée en début d'année 2023. En fin d'année la commune de Lirac a rejoint la démarche, l'étude se fera en 2024. La mise en place des travaux sur les 6 communes permettra une économie d'environ 15 000m³ par an.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Etudes diagnostic des communes : 40 815 €TTC

Financement : 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Occitanie

2.5. Communication et sensibilisation sur la ressource en eau

Contexte et objectifs :

Il s'agit d'actions de communication spécifiques à la ressource en eau. Elles ont eu pour objet de sensibiliser la population aux enjeux de manque d'eau.

L'objectif de cette communication est multiple : poursuivre la sensibilisation des habitants aux effets annoncés du changement climatique et à la nécessité d'économiser l'eau, les informer de la démarche de concertation que lance le Syndicat et recueillir leur avis sur les actions à mettre en place pour s'adapter.

Description de l'action :

En s'appuyant sur une opération d'acquisition de matériels hydro-économiques à prix réduit, le Syndicat a lancé une opération de communication et la publicité pour sensibiliser le grand public aux effets du changement climatiques.

Réalisé en 2023

- Journal ABCèze

Le Syndicat ABCèze distribue chaque année un journal dans les 62 000 foyers du territoire. En 2023, le sujet était la sécheresse et l'adaptation au changement climatique.

- Opération économie d'eau et changement climatique

Plusieurs actions ont été mises en place en 2023 :

- Elaboration d'un **plan de communication** pour sensibiliser le grand public sur 2 ans,
- Opérations **d'acquisition de matériel hydro-économe** (mousseurs, douchettes, ...),
- **Plateforme** sur le site ABCèze, pour recueillir les actions mises en place par les particuliers et leur perception du changement climatique.





Avec le plan de communication, des outils ont été mobilisés pour diffuser l'information dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le plan a permis également d'établir une charte graphique spécifique à cette opération et à la concertation.

Ces actions permettent de sensibiliser un large public (consultation sur les sites, facebook, presse). Par exemple sur facebook, l'encart de présentation de l'opération a obtenu 7 000 vues. De nombreux articles concernant le manque d'eau sur la Cèze (Midi Libre, Objectif Gard) ainsi que des reportages ont été réalisés (France 3).

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Communication changement climatique : 10 843,64€ TTC
Fourniture de matériels hydro-économiques : 2 372,21€ TTC

Financement : 70 % Agence de l'eau

3. Prévenir les inondations et réduire les dommages

3.1. Animation du PAPI 3 Cèze (2023-2028)

Contexte et objectifs :

La convention du troisième PAPI du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône a été signée le 26 avril 2023. Ce programme d'actions permettra la mise en œuvre de 36 actions réparties suivant 8 axes d'intervention, sur une durée de 6 ans (2023-2028).

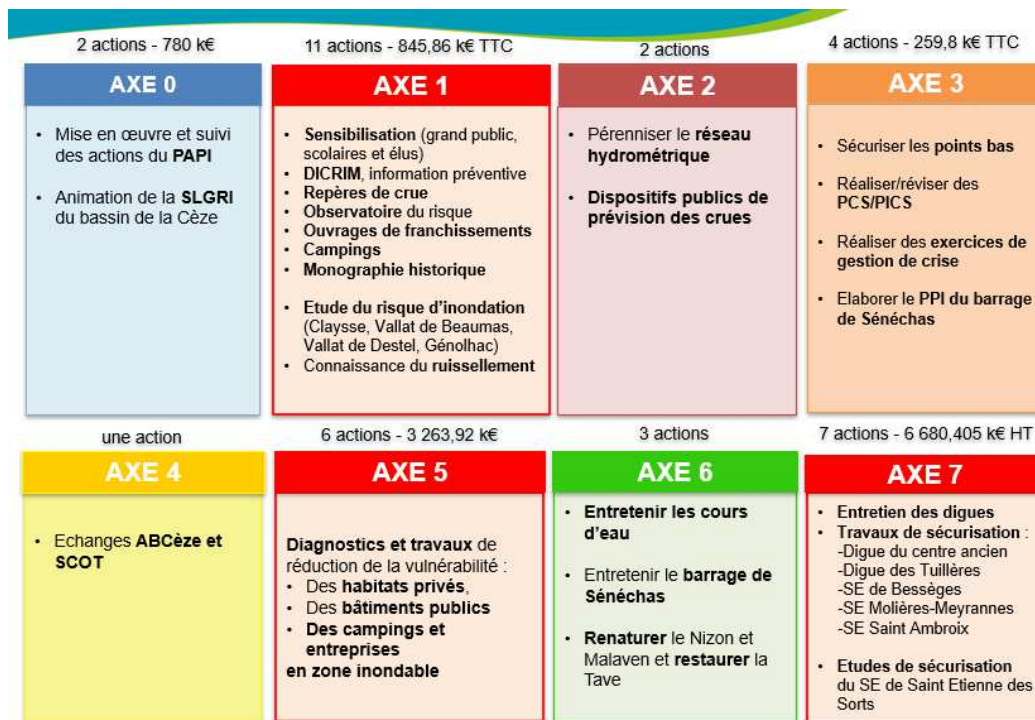


Figure 7 : Présentation synthétique des actions du PAPI 3 Cèze

Le PAPI 3 Cèze est axé principalement sur :

- L'amélioration de la connaissance et la conscience du risque d'inondation (axe 1),
- La réduction de la vulnérabilité des bâtiments (privés et publics) (axe 5),

- La gestion et la sécurisation des ouvrages de protection hydrauliques (axe 7).

Réalisé en 2023

L'année 2023 correspond à la première année de mise en œuvre du PAPI 3 Cèze. 15 actions du PAPI ont été lancées en 2023. Le bilan de réalisation a été présenté en réunion du comité technique du 12 décembre 2023.

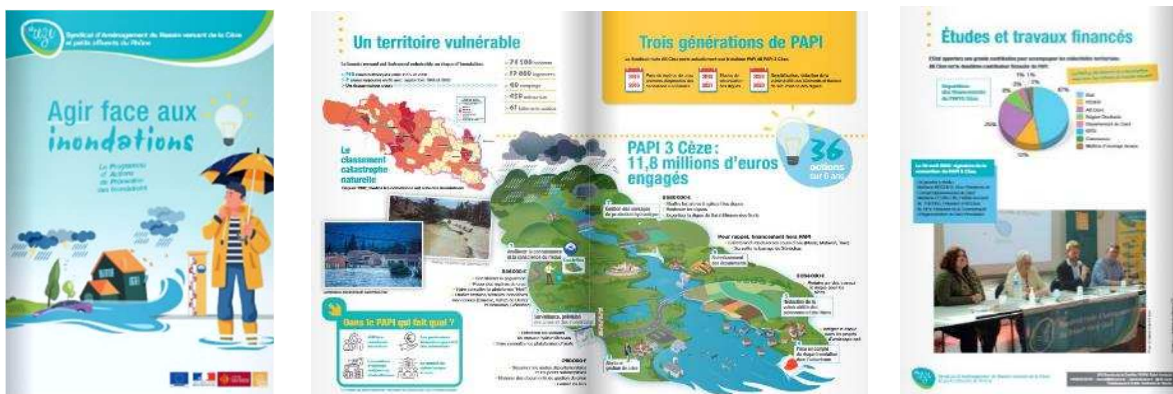
3.2. Sensibiliser au risque d'inondation - Grand Public

Contexte et Objectifs :

L'information préventive est due aux citoyens dans le cadre d'une bonne gestion des risques naturels et technologiques majeurs. C'est un droit codifié, notamment dans les articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3 du code de l'environnement. Dans le cadre du PAPI 3 Cèze, le Syndicat ABCÈze va mener une campagne de sensibilisation du grand public sur le risque d'inondation et les bons comportements à adopter en cas de crue.

Réalisé en 2023 :

- Le syndicat ABCÈze a réalisé une **plaquette PAPI**. Son objectif est de rappeler la vulnérabilité du bassin versant et les actions inscrites dans le PAPI. 2 500 exemplaires ont été diffusés auprès des conseillers municipaux de l'ensemble du territoire. La plaquette a été mise à la disposition du grand public sur le site internet d'ABCÈze (www.abceze.fr). Elle a été également diffusée sur la plateforme Noé.



- Dans le cadre de la **journée nationale de la résilience face aux risques majeurs**, 2 sessions de la pièce de théâtre intitulée « *Oui mais si ça arrivait...* » à destination des scolaires ont été organisées. Au total, 113 élèves en ont bénéficié.
- ABCÈze a diffusé un poster pour **commémorer les crues du Rhône de 2003**, auprès des communes touchées par cet événement Son objectif étant de renforcer la culture du risque d'inondation sur le territoire, notamment en rive droite du Rhône. En complément, le Syndicat a organisé avec la commune de Pont-Saint-Esprit, un évènement commémoratif.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : 6 978,8 € TTC



Financement : 80% Etat

3.3. Sensibilisation au risque d'inondation – Scolaires

Contexte et Objectifs :

Les enjeux humains constituent les enjeux les plus préoccupants selon les acteurs de la prévention du risque d'inondation du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. Afin de réduire la vulnérabilité, la population doit apprendre à vivre avec le risque d'inondation et être en capacité d'adopter les bons gestes lors d'une crise. En tant qu'excellents relais et vecteurs d'information et pour leur propre sécurité, les scolaires sont ciblés pour les actions de sensibilisation.

Réalisé en 2023 :

Le syndicat ABCÈZE a lancé une campagne d'animations auprès des écoles, menées par son prestataire MAYANE. Sous forme d'atelier pédagogique et de sortie de terrain, ces animations permettent d'appréhender des thématiques liées au risque inondation.

Au total, 36 classes se sont inscrites aux animations prévues pour l'année scolaire 2023-2024. En parallèle, ABCÈZE a conçu **750 kits « inondation »** à destination des scolaires.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : 41 051,58€ TTC

Financement : 80% Etat



3.4. Sensibilisation et formation des élus au risque d'inondation

Contexte et Objectifs :

Le renouvellement des équipes municipales ainsi que l'évolution des dispositifs et de la réglementation liés à la prévention du risque d'inondation et à l'aménagement du territoire nécessitent le maintien à long terme de la formation des élus et des services techniques.

Réalisé en 2023 :

Le Syndicat ABCÈZE a co-organisé le 15 novembre 2023, une formation intitulée « La commune au cœur du dispositif de gestion de crise ». La préfecture du Gard, le Conseil Départemental du Gard, le Service de Préviation de Crues Grand Delta (SPC-GD) y sont intervenus. A cette occasion, 25 élus du bassin versant ont participé.

3.5. Etude du risque sur le bassin de la Claysse, les valats de Beaumas et Destel et sur Génolhac

Contexte et objectifs :

Les secteurs du bassin versant de la Claysse, des valats de Beaumas (Montclus) et Destel (Saint-André-de-Roquepertuis) et du Pont de Rastel (Génolhac) ne disposent pas à ce jour de connaissances précises de l'aléa inondation. Ils sont pourtant impactés par des crues soudaines, pouvant générer des dommages importants sur les enjeux riverains.

Réalisé en 2023 :



La consultation a été lancée en octobre 2023. Le rapport d'analyse des offres a été présenté en Commission Consultative des Marchés Publics (CCMP) le 12 décembre 2023.

3.6. Réalisation/révision des PCS/DICRIM et mise en œuvre des exercices de gestion de crise

Contexte et objectifs :

Des dispositifs de gestion de crise sont mis en place au niveau des communes afin de permettre aux acteurs impliqués (Maire et équipe communale) de se préparer à une crue intense, notamment en se formant, en s'organisant et en s'équipant des outils adaptés pour faire face à la crise, tout en évitant les incertitudes et improvisations. Des questions d'enjeux notamment humains subsistent, c'est pourquoi il est primordial que les communes s'y préparent.

Réalisé en 2023 :

Le cahier des charges relatif au projet de marché « PCS-DICRIM-exercices de gestion de crise » a été validé et les demandes de subventions faites auprès des partenaires financiers.

3.7. Réduction de la vulnérabilité des habitats privés - Diagnostics et travaux

Contexte et objectifs :

Les enjeux humains et matériels situés directement dans l'emprise des zones inondables inquiètent fortement les acteurs de la prévention des inondations sur le territoire. L'opération ALABRI se poursuit dans le cadre du PAPI 3 Cèze, afin de protéger les logements situés en zones d'aléa fort et modéré.

Réalisé en 2023 :

Concernant les diagnostics, 93 diagnostics ont été réalisés en 2023 sur l'ensemble du bassin versant. Pour rappel, l'objectif est de réaliser 150 diagnostics par an dans le cadre du PAPI 3 Cèze.

Un nouveau marché a été notifié au bureau d'études OSGAPI, pour une période de 3 ans.

Les stratégies à mener sur les prochaines années ont été par la suite présentées aux élus à l'occasion de la conférence des Maires. A la suite de cette réunion, deux réunions publiques ont été tenues les 29 et 30 novembre sur Pont-Saint-Esprit et Saint-Geniès de Comolas.

Concernant les travaux, au total, 14 dossiers travaux ont été traités à ce jour dont 4 achevés. Cela montre un faible taux de réalisation, expliqué par les coûts importants des travaux.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : 108 120 € TTC

Financements : 50% Etat, 30% FEDER

4. Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques



4.1. Surveillance et classement des digues

Contexte et objectifs :

Dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, les maîtres d'ouvrage des digues ont l'obligation de déclarer les systèmes d'endiguements en déposant un dossier d'autorisation simplifié

Dans cette optique, il est nécessaire que l'ensemble des digues à déclarer soit en conformité réglementaire.

Le Syndicat gère 7 digues qui ont fait l'objet d'une demande de classement : Bessèges, Meyrannes, Molières, Saint-Ambroix, Goudargues, Pont-Saint-Esprit et Codolet. Le barrage de Sénéchas est géré par le département du Gard dans le cadre d'une convention ABCèze/CD30. Une étude est en cours sur Saint-Etienne-des-Sorts pour définir les caractéristiques de l'ouvrage.

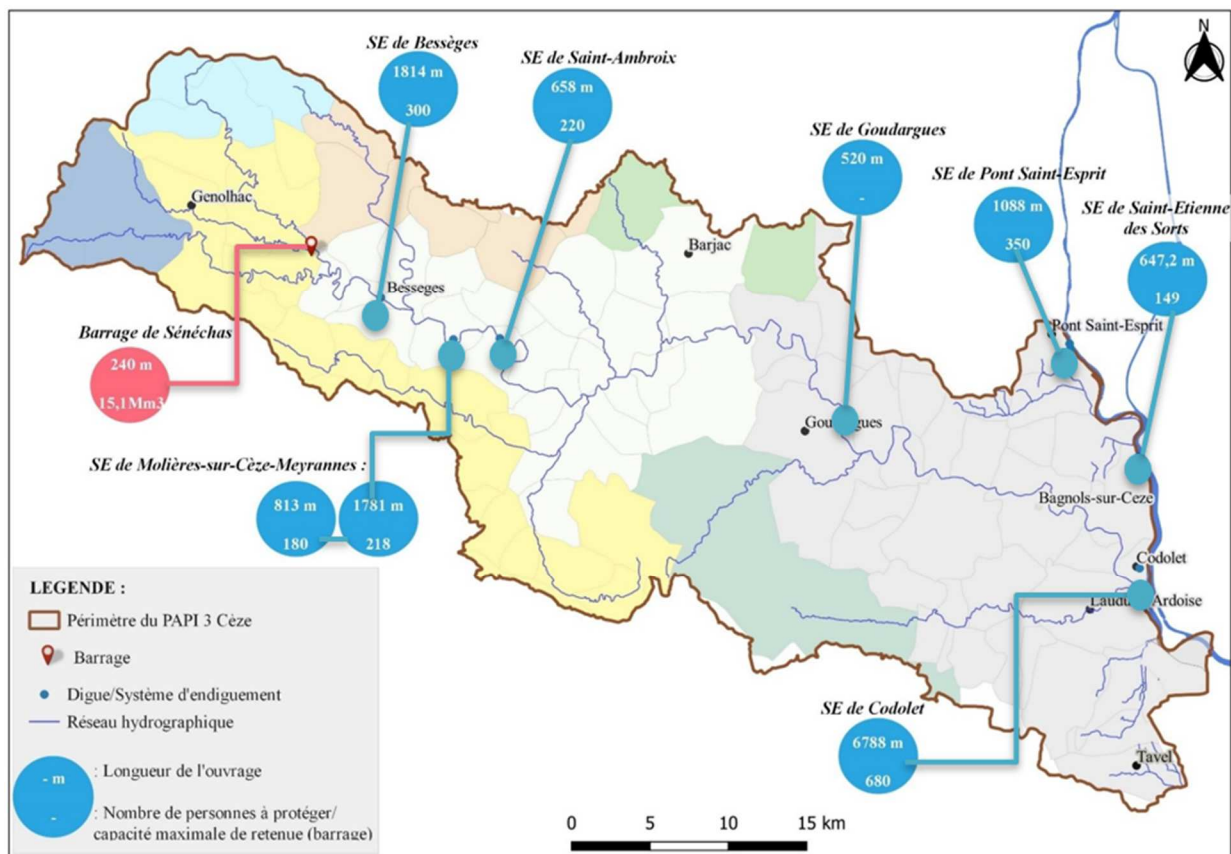


Figure 8 : Caractéristiques des ouvrages sous gestion du Syndicat

Description de l'action

Afin respecter la réglementation en vigueur, des missions de surveillance et d'études réglementaires sont réalisées chaque année.



- **Missions de surveillance** des digues de Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Saint-Ambroix, Bessèges, Goudargues, Codolet et Pont-Saint-Esprit. Ces missions comprennent la réalisation de :
 - Visites techniques approfondies (VTA),
 - Visites post-crués,
 - Suivi topographique de certains ouvrages,
 - Auscultation de certains ouvrages,
 - Rédaction de rapports d'auscultation,
 - Rédaction de rapports de surveillance,
 - Missions d'assistance technique,
 - Astreinte Predict et travaux d'urgence,
 - Réalisation et tenue du document d'astreint du Syndicat.
- **Missions d'études réglementaires** sur les digues Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Saint-Ambroix, Bessèges, Goudargues, Codolet et Pont-Saint-Esprit. Elles comprennent :
 - L'actualisation des consignes écrites et une rencontre avec l'ensemble des communes concernées par les ouvrages,
 - L'actualisation des études de dangers à l'état initial après les remarques des services de l'Etat dans le cadre du classement des ouvrages.

Réalisé en 2023

Les dossiers pour le classement des digues en systèmes d'endiguement de Goudargues, Codolet, Pont-Saint-Esprit, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Bessèges et Meyrannes ont officiellement été déposés.

Les VTA sur les digues de Codolet, Pont-Saint-Esprit, Goudargues, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Bessèges et Meyrannes ont été réalisées, ainsi que les rapports d'auscultation pour les digues de Codolet et Pont-Saint-Esprit.

Les échelles limnimétriques sur la digue de Molières-sur-Cèze ont été réparées.



Figure 9 : Visite sur la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 35 521€TTC
- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 24 251€TTC

Financement : 20% Fond Vert

4.2. Entretien des digues

Contexte et objectifs :

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI du territoire, le Syndicat est gestionnaire des digues. Il doit donc en réaliser l'entretien.

Description de l'action

Cet entretien comprend des travaux de débroussaillage, d'abattage, de traitement de la végétation et de rejointoiement des parements.

Les digues concernées sont celles de Bessèges, Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Saint-Ambroix, Goudargues, Codolet et Pont-Saint-Esprit.

Réalisé en 2023

En 2023, l'ensemble des systèmes d'endiguement a fait l'objet d'un débroussaillage. A également été effectué des opérations d'abattage d'arbres sur la digue de Saint-Ambroix.

Le syndicat a procédé au débouchage de l'exutoire d'un ouvrage traversant sur la digue de Molières-sur-Cèze et au traitement de la canne de Provence sur la digue des Tuilières à Pont-Saint-Esprit.

Dans un cadre conventionnel, l'entretien de la digue de Codolet est effectué par la commune et celui du barrage de Sénéchas par le Département du Gard.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 68 472 €TTC
- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 57 144 €TTC

Financement : 20% Fond Vert

4.3. Suivi des études de sécurisation des digues

Contexte et objectifs :

Le syndicat ABCÈZE poursuit, depuis 2019, une mission de sécurisation des systèmes d'endiguement du territoire, à savoir de Pont-Saint-Esprit, de la moyenne vallée de la Cèze (Bessèges, Meyrannes/Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix) et Saint-Etienne-des-Sorts.

Description de l'action :

Ces études de sécurisation comprennent la réalisation des études :

- Préliminaire, et d'avant-projet, avec l'étude de plusieurs scénarios de confortement s'appuyant sur des analyses coûts-bénéfices (ACB) et des analyses multi-critères (AMC),
- Complémentaires : géotechnique, topographique, en phase projet,
- Réglementaires (dossier loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, déclaration d'intérêt général, impact environnemental et EDD projetée)

Elle comprend également des acquisitions foncières (digue de Saint-Ambroix).



Figure 10 : travaux d'entretien sur la digue de des Tuilières à Pont Saint Esprit



Figure 11 : Entretien de la digue de Saint-Ambroix



Réalisé en 2023

Pour **Pont-Saint-Esprit**, les phases projet, les dossiers réglementaires et des essais de perméabilité ont été réalisés.

Pour **Saint-Etienne-des-Sorts**, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et la réunion de démarrage de l'opération a été effectuée le 29 novembre 2023.

Pour les **digues de la moyenne vallée**, les études faune/flore, habitats naturels, inventaire 4 saisons ont été lancées, ainsi qu'une mission d'assistance pour les acquisitions foncières sur la digue de Saint-Ambroix. Une réunion publique a permis de présenter les travaux de sécurisation à Saint-Ambroix et Molières-sur-Cèze.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien :

MOE sécurisation des digues Pont Saint Esprit : 5 439€TTC ¹

Essais de perméabilité : 19 008€TTC ²

Etude Faune flore, habitat digue de Pont-Saint-Esprit : 12 420 €TTC ²

Maitrise d'œuvre pour la sécurisation de la digue de St-Etienne-des-Sorts : 168 813 €TTC ¹

- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes :

Etudes Faune flore, habitat : 51 000 €TTC ²

Etude foncière digue de Saint-Ambroix : 10 152 €TTC ³

Financement :

¹ Plan Rhône 40%, Département du Gard 20%, Région Occitanie 20%

² Département du Gard 20%, Région Occitanie 20%

³ Département du Gard 20%

5. Gérer les milieux aquatiques et restaurer le Nizon

5.1. Acquisition et veille foncière pour préserver les espaces de mobilité

Contexte et objectifs :

Conformément au plan de gestion des espaces de mobilité sur le bassin versant de la Cèze, cette action permet d'accompagner les évolutions morphologiques des rivières (érosion de berge) par la gestion foncière sous maîtrise d'ouvrage d'ABCèze.

Description de l'action :

Il était prévu d'acquérir des terrains en bord de Cèze au niveau du château de Potelières mais le propriétaire actuel ne souhaite pas donner suite.

Par contre, un accord amiable va permettre d'acquérir 1,8 ha au niveau de l'érosion à l'aval du pont de Rivières. Cette érosion s'est aggravée lors de la crue de 2021.

Réalisé en 2023

Les demande de subvention ont été réalisées et le compromis a été signé concernant les acquisitions en aval du pont de Rivières.



5.2. Renaturation du Nizon Amont

Contexte et objectifs :

Cette action s'inscrit dans un schéma directeur réalisé et validé en 2013 sur le sous-bassin versant du Nizon/Galet. Elle a été transférée à ABCèze par le SMABVGR en 2019 suite à la modification du périmètre de ces 2 structures.

Elle a pour objectif de :

- Renaturer la partie amont du Nizon en supprimant les contraintes en berge : digues/merlons de curage, ouvrage de protection, ouvrages transversaux limitants,
- Réduire localement le débordement en zone urbanisée pour des crues fréquentes par la mise en transparence de l'ouvrage de la Condamine.

Description de l'action :

Le projet de renaturation de ce tronçon prévoit plusieurs types d'aménagements :

- Adoucissement de la pente des berges ;
- Suppression des enrochements au niveau des enjeux faibles, des digues et de 2 passerelles traversant le cours d'eau ;
- Traitement le plus large possible de la canne de Provence ;
- Suppression d'un transformateur non fonctionnel situé en haut de berge ;
- Déplacement de murs dans l'emprise du projet ;
- Remise à ciel ouvert du Nizon sur 27 m et rééquilibrage du profil en long.



Ce reprofilage sera accompagné de plantations et bouturages d'espèces inféodées aux milieux aquatiques avec protection par géotextile biodégradable : fascines, saules, hélrophytes...

Une petite zone humide sera créée en bord de cours d'eau sur une surface de 350 m². Le projet intègre également une mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle et l'acquisition de certaines parcelles.

Réalisé en 2023

Suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) en 2022, les échanges avec les riverains se sont poursuivis afin de finaliser les négociations pour les achats de foncier. Les promesses de vente ainsi que les conventions ont été signées avec la grande majorité des riverains concernés.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 143 390,76 € TTC

Financement : 50% Agence de l'eau, 20% Région Occitanie, 10% Département du Gard

5.3. Renaturation du Malaven

Contexte et objectifs :



L'étude éco-morphologique et paysagère réalisée sur le Malaven en 2013-2014 a permis de réaliser un diagnostic de l'ensemble du bassin versant. A partir de ce diagnostic, un programme d'action a été élaboré pour réduire les pressions s'exerçant sur cette rivière.

Sur le tronçon aval de cette masse d'eau, l'objectif est double : améliorer l'état écologique du cours d'eau tout en favorisant les débordements dans des zones à faible enjeu.

Description de l'action :

La mission de maîtrise d'œuvre prévoit plusieurs phases : études techniques complémentaires, dimensionnement et chiffrage du projet, élaboration des dossiers réglementaires, consultation et suivi des entreprises.

Réalisé en 2023

Suite aux retours des différents propriétaires concernés ainsi que l'organisation d'une réunion publique à Tavel, il est apparu que les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet seraient impossibles sans recours à une DUP.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 0 € TTC

5.4. Restauration de la continuité écologique à Chusclan

Objectifs :

Le Seuil de Chusclan, qui reste le principal obstacle infranchissable du cours de la Cèze classé en liste 2, a été ciblé comme préjudiciable pour la migration des aloses. Il est donc nécessaire d'y restaurer la continuité écologique (transit poissons migrateurs et sédiments).

L'usage du seuil étant le maintien de la nappe alimentant le captage d'eau potable de Chusclan, la maîtrise d'ouvrage de cette opération revient à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Description de l'action :

Sous maîtrise d'ouvrage de la CA du Gard Rhodanien, les travaux consistent à abaisser le seuil de 50 cm et créer une passe à poisson de type macro-rugosité.

Le Syndicat accompagne techniquement la CAGR dans cette opération.



Figure 12 : Passe à poissons au seuil de Chusclan

Réalisé en 2023

Le Syndicat a accompagné la CAGR dans le suivi des travaux et a proposé une définition des conditions d'exploitation (entretien) via une convention.

5.5. Amélioration de l'équilibre sédimentaire

Contexte et objectifs :

Si globalement le bassin versant de la Cèze présente des cours d'eau en bon état, certains secteurs ont connu des perturbations morphologiques importantes (extractions, curages,



recalibrages, enrochements, ...). Les altérations de la morphologie sont une cause de risque de non-atteinte du bon état sur certains tronçons de la Cèze (de la source au barrage de Sénéchas, de la Ganière au ruisseau de la Malaygue et à l'aval de Bagnols).

Selon l'Étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze, réalisée en 2009, la moyenne Cèze est en fort déficit sédimentaire : incision de 1 à 2m, jusqu'au substratum rocheux, avec un fort impact sur les étiages et le rabattement des nappes d'accompagnement. Le bilan sédimentaire réalisé depuis ne montre pas de reconstitution du matelas alluvial significative sur le tronçon Bessèges/Saint-Ambroix.

L'objectif est de favoriser le retour à l'équilibre sédimentaire sur les secteurs en déficit.

De plus le bilan morpho-sédimentaire réalisé en 2022 suite à la crue du 3 octobre 2021 sur la haute Cèze et le Luech a fourni un complément de connaissance et préconisait des actions spécifiques.

Description de l'action :

En complément des interventions d'entretien des bancs de graviers, des actions plus interventionnistes sur certains sites sont prévues.

Sur la **haute Cèze et le Luech**, des actions d'amélioration du transit sédimentaire est prévue. La maîtrise d'œuvre est réalisée en régie.

Sur la **Cèze moyenne** (Meyrannes/Molière-sur-Cèze), le projet consiste à reconstituer le matelas alluvial, par la pose de lignes de blocs non jointifs en fond de lit, afin d'intercepter une partie des sédiments en transit et ainsi de rehausser le niveau de la nappe d'accompagnement.



Figure 13 : Scarification Montjoie septembre 2023

Réalisé en 2023

Pour le secteur **haute Cèze et Luech**, une expertise plus fine sur un secteur à enjeux de la commune de Pontails-et-Brésis a été réalisée. Ont également été effectués des travaux de scarification (Chamborigaud), de purge partielle de 2 anciens dépôts (Vielvic). A la demande de la commune de Saint-André-Capcèze, l'effacement de la passerelle communale a été abandonné.

Pour le secteur **Molières-sur-Cèze/Meyrannes**, la mission de conception, les démarches réglementaires et la sélection du prestataire pour les travaux sont réalisés.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 :

Travaux Haute Cèze/Luech : 55 348,80 €TTC ¹

Travaux Molières/Meyrannes : 10 564,80 €TTC ²

Financement :

¹ 30 % Agence de l'eau, 20 % Région Occitanie

² 50 % Agence de l'eau



5.6. Entretien des rivières

Contexte et objectifs :

Le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve 2020-2024 a permis de définir des objectifs et des modalités d'entretien en fonction d'enjeux hydrauliques, écologiques et socio-économiques. Si 2 000 km de cours d'eau ont été classés au titre de la police de l'eau, 720 km sont concernés par ce plan de gestion, avec :

- En zone en non intervention contrôlée : 422 km,
- En entretien annuel : 36 km et une quarantaine d'interventions ponctuelles,
- En entretien triennal : 270 km.

Les travaux d'entretien visent des objectifs morpho-dynamiques, d'amélioration du transit sédimentaire et d'amélioration des écoulements dans les secteurs urbanisés.

Depuis 2020, la problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) a été abordée à l'échelle du bassin versant de la Cèze. L'espèce principale est la renouée du Japon.

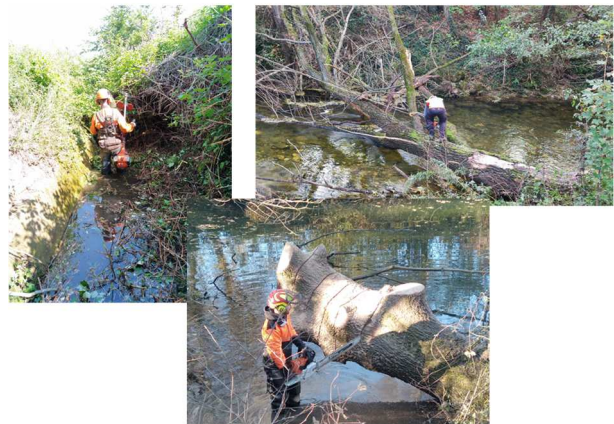
Description de l'action :

Selon les tronçons d'intervention, les travaux consistent à l'abattage et le façonnage d'arbres, le débroussaillage sélectif, l'enlèvement de déchets, le traitement de bancs de graviers, l'enlèvement d'embâcles.

Les travaux d'entretien régulier sont réalisés par l'équipe verte et les travaux plus lourds, dépassant les capacités de l'équipe verte, sont réalisés par un prestataire extérieur.

Les prospections, la maîtrise d'œuvre, les consultations et le suivi des travaux prestataires ou de l'équipe verte sont assurés par le technicien de rivière.

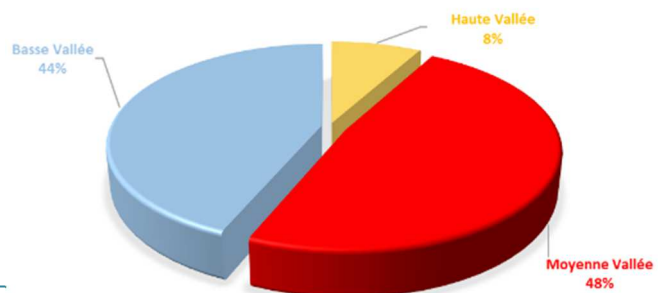
L'éradication d'espèces invasives peut rapidement représenter des coûts très importants. La pertinence des interventions est jugée sur le ratio coût/efficacité. Les actions sont donc centrées sur les secteurs en début de colonisation par des interventions ciblées, représentant 40% ETP en régie et un budget pour des interventions par prestataires.



Réalisé en 2023

- L'équipe verte

L'équipe verte a travaillé 224 jours sur l'ensemble du bassin versant. Elle est intervenue sur 94 km de cours d'eau. 38 jours non-affectés au prévisionnel ont été réalisés.



Un report d'environ 45 km de cours d'eau est prévu sur le premier semestre 2024. Une partie du report sera réalisé par un prestataire. Notamment la Cèze amont et la Tave aval, soit environ 30 km.

Figure 14 : Réparation des jours d'intervention de l'équipe verte

- Les prestataires

Le prévisionnel d'entretien prévoyait une rotation triennale sur la Basse Vallée. Cette intervention a été réalisée sur les mois de novembre et décembre.

Un débroussaillage mécanique a été effectué sur l'Arnave dans le cadre de son entretien annuel. Sur les zones inaccessibles aux engins, le débroussaillage s'est fait manuellement



Figure 15 : Entretien sur Codolet

- Les travaux post-crue

Suite aux intempéries d'octobre 2021, une deuxième campagne de travaux post-crue a été réalisée. Trois prestataires sont intervenus sur le Luech, la Haute Cèze et l'Homol afin de réaliser les derniers travaux de désembaclement et d'abattage.

- Les espèces invasives

Des travaux d'éradication de la renouée du Japon par prestataires ont été réalisés sur la Cèze à Saint-André-Capcèze et Potelières et le ruisseau des Mourèdes à Malbosc.

L'arrachage mécanique d'un peuplement d'ailante a été réalisé par un prestataire à Sabran, sur la zone humide des Imbres.

- Les bancs de graviers

Les travaux de gestion des bancs de graviers 2023 portait essentiellement sur le suivi des sites d'intervention 2022. L'équipe verte est intervenue sur tous les points inscrits au prévisionnel, soit 15 bancs de graviers sur l'ensemble du bassin versant.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 :

Travaux basse vallée : 24 036 €TTC ¹ / Débroussaillage sur l'Arnave : 19 200 €TTC ¹

Travaux post-crue : 27 745 €TTC ²

Financement :

¹ 30% AE

² 40% Etat, 30%, AE, 20% CD30 ; 15% région

6. Qualité de l'eau

6.1. Définition des sources de pollution par temps de pluie

Contexte et objectifs :

Depuis quelques années, le Syndicat Mixte ABCèze a remarqué un développement algal plus prononcé sur la partie aval des gorges. En 2018, il a donc lancé une étude qui avait



pour objectifs, entre autres, de déterminer les causes de ce développement algal et de proposer des recommandations pour garantir une bonne qualité des eaux sur ce secteur.

L'expertise effectuée a mis évidence un enrichissement global du bassin, mais sans que ces apports soient excessifs. Le programme d'actions a axé ses préconisations sur la dégradation de la qualité de l'eau par temps de pluie, qui pourrait être liée à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement.

Description de l'action :

Il s'agira de réaliser un inventaire des ouvrages pouvant déverser des eaux usées non-traitées. Ceci sera réalisé sur la base de l'étude des schémas directeurs d'assainissement, de contact avec les gestionnaires des réseaux et d'un travail de terrain, de recenser ces ouvrages, d'estimer leur impact et les hiérarchiser. Suite à ce diagnostic, un travail sera réalisé avec les maîtres d'ouvrage compétents pour définir les actions à mettre en œuvre pour limiter les risques de déversements.

En parallèle des analyses de la qualité de l'eau seront réalisées sur la Cèze entre Peyremale et Tharoux, par temps de pluie. Ceci permettra d'identifier les tronçons qui sont sujets à ces problèmes de pollution par temps de pluie.

Réalisé en 2023

L'inventaire et la cartographie des déversoirs d'orage des systèmes d'assainissement, issus de la bibliographie, a été réalisée. Sur certains il reste à vérifier des caractéristiques avec les maîtres d'ouvrage concernés.

La campagne d'analyses de la qualité de l'eau a été définie (sites, paramètres, ...). Elle aura lieu au printemps et automne 2024.

Un point financier de l'action : Réalisé en interne

6.2. Suivi technique des actions prioritaires sur l'assainissement

Contexte et objectifs :

Ces dernières années, la qualité de l'eau s'est améliorée vis-à-vis des pollutions domestiques (du fait de l'investissement des collectivités sur les systèmes d'assainissement collectif). Il est néanmoins nécessaire de poursuivre les efforts pour consolider la qualité des eaux pour les milieux aquatiques et les usages de l'eau (en particulier la baignade).

Description de l'action :

Le Syndicat Mixte ABCèze suit la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et des projets de stations d'épuration. Il peut ainsi donner un avis technique sur ces projets vis-à-vis de la préservation des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le bassin.

Sa mission d'animation sur la thématique « amélioration de la qualité de l'eau » lui permet également de jouer un rôle de facilitateur auprès des collectivités avec les partenaires financiers et les services de l'Etat.

Réalisé en 2023

Le Syndicat a suivi 3 collectivités sur leur projet de schéma directeur d'assainissement ou de mise en conformité de leur système.



Un point financier de l'action : réalisée en interne

7. Communication et sensibilisation

7.1. Stratégie de sensibilisation et de communication

En matière de communication, le Syndicat s'appuie sur une stratégie validée en 2022 pour la période 2022-2024.

Cette stratégie et le plan de communication d'AB Cèze vise les objectifs suivants :

- Un savoir-faire à faire savoir
- Faire comprendre les enjeux de l'eau

Quatre partis pris ont été affirmés :

- Affirmer le rôle d'AB Cèze dans la gestion de l'eau à l'échelle de son bassin versant.
- Véhiculer une communication au plus près des usagers, en créant des espaces de dialogue, d'échanges et d'interaction avec AB Cèze.
- S'appuyer sur les actions d'AB Cèze pour communiquer et sensibiliser en apportant des messages simples, illustrés et pédagogiques.
- Associer les cours d'eau comme un atout pour le territoire et son développement,

Un ensemble d'actions ont été déclinées dans un plan de communication financée pour la plus grande partie à 70% par l'Agence de l'eau.

7.3. Les actions de communication

Contexte et objectifs :

Le plan de communication validé en 2022 s'inscrit dans la continuité de la stratégie adoptée et propose un ensemble d'action ambitieux rendu possible grâce à l'appui de l'Agence de l'eau. L'objectif principal de ces actions est de faire connaître le syndicat ABCèze, ses missions, ses actions et les enjeux du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône.

Description de l'action :

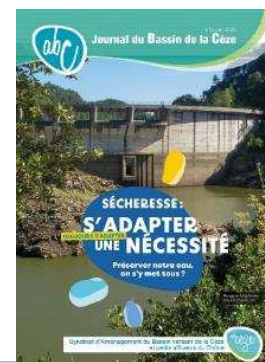
La communication du Syndicat s'appuie sur un plan de communication qui rassemble les actions à mettre en œuvre dans l'année.

Les principales actions concernent l'alimentation en article des différents médias du Syndicat, à savoir le site internet, la page facebook, mais également la distribution d'un journal annuel et la pose de panneau pédagogique en bord de cours d'eau.

Réalisé en 2023 :

- Elaboration et diffusion du journal AB Cèze

Le journal d'AB Cèze constitue le levier de communication principal avec le territoire. Il a été diffusé en juillet 2023 en 62 000 exemplaires à l'ensemble des foyers du périmètre d'intervention, aux élus des communes du bassin versant de la Cèze et aux partenaires institutionnels. Le sujet du dossier du journal était l'adaptation au changement climatique.



- La diffusion d'actualité sur le site internet et la page facebook

Le site internet est l'un des vecteurs sur lequel le Syndicat développe sa communication. En 2023, 22 articles d'actualité ont été publiés et le site a reçu la visite de 5900 personnes.

En plus du site internet, AB Cèze a souhaité élargir sa communication par une communication numérique sur réseaux sociaux. En 2023, 94 publications ont été postées sur Facebook, ce qui a représenté une couverture de près de 43 000 personnes. La page est suivie par 850 followers.

- L'opération « préserver notre eau, on s'y met tous ? »

Cf 2.5

En 2023, le Syndicat ABCèze a lancé une grande concertation sur l'adaptation des usages au changement climatique. En parallèle du travail avec les usagers, une grande campagne de communication a été menée auprès du grand public.

Celle-ci s'est particulièrement faite autour de l'opération d'acquisition de matériel économe à prix réduit. Cette opération a bénéficié d'une large couverture sur facebook, avec le relais des communes et de nos autres partenaires, de publicité et d'articles dans la presse.

- La pose de panneaux pédagogiques

Pour sensibiliser les population locale et touristique, il est prévu la pose de 40 panneaux pédagogiques en bord de cours d'eau. Les sites de pose ont été localisés et les conventions avec 17 communes ont été posées. Les caractéristiques des panneaux ont été définies.

Un point financier de l'action

Dépenses en 2023 : Journal : 19 663,68 €TTC

Financement : 70% Agence de l'eau RMC

7.2. Sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau

Contexte et objectifs :

Dans le cadre de la stratégie de communication, il est prévu de renforcer la sensibilisation des scolaires.

Description de l'action :

Pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau territoire, le Syndicat ABCèze travaille sur différents programmes : des interventions dans les lycées, des interventions en milieu scolaires sur les inondations et un partenariat avec le CPIE du Gard pour la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

Réalisé en 2023

- Lycée

En 2023, le Syndicat est intervenu auprès des élèves de 2nde du lycée Albert Einstein de Bagnols-sur-Cèze. Au total ce sont 9 classes (270 élèves) qui ont pu découvrir le



Figure 16 : Intervention au lycée Einstein



fonctionnement d'une rivière à travers l'exemple du bassin versant de la Cèze.

- Le CPIE du Gard

Pour la huitième année consécutive, le programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze » a été porté par le CPIE du Gard, en partenariat avec ABCÈze. Il a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau du bassin versant en s'appuyant sur les associations d'éducation à l'environnement implantées localement. 17 classes (380 enfants) du territoire ont travaillé 4 demies journées sur les thématiques des rivières et autres milieux aquatiques.

- La sensibilisation au risque inondation

Cf 3.3

Un point financier de l'action : réalisée en interne

7.3. Sensibilisation du grand public et des estivants

Contexte et objectifs :

Le grand public et les estivants doivent mieux comprendre les enjeux de l'eau sur le bassin versant, peu au fait des enjeux spécifiques aux rivières méditerranéennes.

Description de l'action :

Au-delà des actions menées en partenariat avec le CPIE du Gard, ABCÈze a prévu de continuer à développer ses actions de sensibilisation par :

- La sensibilisation estivale sur des lieux fréquentés, les rendez-vous à la plage,
- La mise en place de panneaux explicatifs sur les sites fréquentés pour présenter de façon synthétique, pédagogique et illustrée les enjeux spécifiques au secteur concerné.

Le Syndicat peut également intervenir ponctuellement à la demande pour :

- Des sensibilisations à la ressource en eau,
- La tenue de stand à l'occasion d'évènements locaux pour présenter l'action d'ABCÈze et les enjeux du bassin versant,
- L'animation de réunions publiques.

Réalisé en 2023

- Les « Rendez-vous à la plage »

L'animation « Rendez-vous à la Plage » a eu lieu entre le 15 juillet et le 17 août 2023 sur 11 plages/lieux et ont retenu l'attention d'environ 500 estivants. Grâce à cette animation le Syndicat ABCÈze a pu se faire connaître par les estivants et notamment les habitants du bassin versant qui ont représenté un tiers du public.

Une campagne de communication s'est également déroulée, avec des articles dans Midi Libre, Objectif Gard et le TV Sud Magazine. Afin de mener à bien les différentes activités Alexia Devanne a effectué un stage de deux mois sur cette thématique.

- Les autres manifestations

A la demande de différents organismes ou collectivités, le





Syndicat a participé à 5 manifestations. Au total, ce sont plus de 400 personnes qui ont été sensibilisés lors de ces rencontres.

- Le CPIE du Gard

Le programme d'animations destiné au grand public « Et au milieu coule la Cèze » a eu lieu. 10 associations ont participées au programme et en proposant 34 animations réparties sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze. Un accompagnement et un suivi a été réalisé en interne par AB Cèze.

Un point financier de l'action : réalisée en interne

8. Appui et conseil

Contexte et objectifs :

L'appui et le conseil est une action pédagogique à l'attention des élus et des riverains sur les domaines d'intervention du syndicat : ressource en eau, inondations, gestion des milieux aquatiques, qualité, entretien des cours d'eau. Ce service rendu permet d'ancrer AB Cèze sur son territoire en tant que structure de gestion de bassin versant. Il favorise l'encadrement et l'accompagnement de projets dans le respect des objectifs visés par AB Cèze.

Description de l'action :

Les demandes sont d'ordre technique (« expertise »), mais aussi de médiation, d'animation, d'information et d'aide au montage de dossiers administratifs (loi sur l'eau), à la limite du régalien.

Ce service rendu est apprécié et assure au syndicat une image positive.

Réalisé en 2023

En 2023, le Syndicat Mixte ABCèze a traité 72 sollicitations (ce qui a représenté 14 jours de travail pour les agents du Syndicat) sur 37 communes du territoire du Syndicat.

26% des demandes concernaient l'entretien des cours d'eau, 11% des questions sur les milieux et 56% des questions sur des travaux qui touchent au cours d'eau. 43% des demandes émanait de personnes privées.

Un point financier de l'action : réalisée en interne



D. LES PERSPECTIVES 2024

1. Le contexte

L'année 2024 est la dernière année de mise en œuvre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. L'Agence de l'Eau est le partenaire financier le plus important du Syndicat. Des discussions importantes vont avoir lieu sur le futur dispositif d'aides. Des inquiétudes se font sentir en particulier sur la poursuite de l'aide à l'entretien des cours d'eau.

Les études de projet de sécurisation des différentes digues gérées par le Syndicat vont se terminer. Une discussion sera entamée avec la CC De Cèze-Cévennes et la CA du Gard Rhodanien pour planifier les travaux et les emprunts nécessaires à leur réalisation.

Le projet de SAGE devrait avancer avec la validation du Préfet sur le périmètre et la composition de la commission locale de l'eau (CLE), le recrutement d'un chargé de mission au sein du Syndicat et le lancement officiel de la procédure.

Au niveau de la gestion de l'eau du bassin, deux programmes d'actions importants se terminent en 2024 : le Contrat de Rivière et le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Un gros travail d'animation sera nécessaire pour finaliser les actions. En fin d'année, seront validées les phases d'évaluation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau.

2. Les enjeux et projets 2024

Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- **S'engager dans un SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- **Finaliser la mise en œuvre du Contrat de Rivière 2019-2024** et préparer son évaluation
- **Préparer la suite du Contrat de Rivière avec l'Agence de l'eau** : en particulier sur le financement de l'entretien des cours d'eau, en lien avec le futur 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau

Prévenir les inondations et réduire les dommages

- **Poursuivre l'animation du PAPI** pour sa deuxième année de mise en œuvre
- **Poursuivre la démarche ALABRI** (privés/public) et définir une stratégie pour les entreprises/campings
- **Réaliser l'étude de réduction du risque** d'inondation Destel, Claysse, Pont-de-Rastel et Baumas
- **Proposer aux communes de rejoindre le marché groupé PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise**
- **Poursuivre la sensibilisation au risque inondations**

Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques

- **Poursuivre la régularisation des systèmes d'endiguement**
- **Finaliser les dossiers de sécurisation des digues et valider un programme d'engagement des travaux** en lien avec la CAGR et la CC de Cèze-Cévennes
- **Poursuivre l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts**
- **Poursuivre l'entretien et la surveillance des digues**



Restaurer les milieux aquatiques

- Finaliser **les travaux de renaturation sur le Nizon amont**,
- **Valider les suites à donner sur les autres projets de renaturation** prévus sur le territoire Nizon, Galet, Malaven et Arnave
- **Lancer les études sur la renaturation du Nizon à Saint-Laurent-des-Arbres**, sous réserve
- **Lancer l'étude de renaturation de l'Arnave entre la RN86 et voie SNCF**, sous réserve

Entretenir les cours d'eau

- **Réaliser un nouveau plan de gestion des cours d'eau**
- **Entretenir les cours d'eau**
- **Réaliser un suivi topographique et un bilan sédimentaire** sur la Cèze et ses principaux affluents,
- **Réaliser les travaux de gestion des bancs de graviers** et finaliser les travaux de recharge et de gestion sédimentaire

Améliorer la gestion des zones humides

- **Réaliser deux plans de gestion de zone humide**
- **Améliorer la connaissance sur les milieux**, en partenariat avec l'OFB et la fédération de pêche

Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers

- **Animer la dernière année du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)** et préparer son évaluation et l'élaboration d'un nouveau plan,
- **Finaliser la concertation avec les usagers sur le changement climatique**,
- **Poursuivre la campagne de communication « Préserver notre eau, on s'y met tous ? »**, avec une opération de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie,
- **Finaliser l'étude sur les eaux souterraines et valider les zones de sauvegardes** des ressources stratégiques,
- **Poursuivre le suivi des débits**

Suivre la qualité des cours d'eau

- **Etudier les déversements par temps de pluie** sur la moyenne vallée de la Cèze

Communiquer et sensibiliser

- **Mettre à jour notre stratégie de communication**,
- **Finaliser la pose des panneaux pédagogiques**,
- **Communiquer auprès du grand public**

3. Les moyens humains

L'année 2023 prévoit une équipe de 19 agents correspondant à 17,6 ETP dont un chargé de mission SAGE à partir du 1^{er} septembre 2024.

Deux stagiaires sont également prévus pour renforcer l'équipe sur les thématiques « pose de repères de crues » et « sensibilisation estivale ».